

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

| | |
|------------------|---|
| 9 janvier 2012 | Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 9 janvier 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire. |
| Présences | Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Marielle Cartier, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau. |
| Absences | Les conseillers Serge Courchesne et Richard Désourdy sont absents. |
| Autres présences | La directrice générale, Jacqueline Chisholm ainsi que dix citoyens sont aussi présents. |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2011
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Taxes à recevoir / Vente pour taxes
Pacte Rural
6. Projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers
7. Adoption (avec dispense de lecture) d'un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2012
8. Formation avec Me Elaine Francis : *Éthique et Déontologie en Matière Municipale*
9. Nomination de Madame Mélanie Bélisle en tant que secrétaire-trésorière adjointe
10. Signataires des chèques
11. Renouvellement du contrat avec Monsieur François Boulianne, webmestre
12. Renouvellement des assurances
13. Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec
14. Formation sur « *Le Code d'Éthique et de Déontologie des Employés Municipaux (Web)* »
15. Projet de politique d'achat

COMMUNICATIONS

16. Compte-rendu de la rencontre du comité des communications

SECURITÉ PUBLIQUE

17. Rapport du chef pompier
18. Achat de certains articles prévus au budget
19. Projet d'entente d'aide mutuelle en incendie avec la Municipalité de Venise-en-Québec
20. Cotisation à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
21. Paiement de l'allocation de dépense au directeur et aux officiers du service de protection contre l'incendie

VOIRIE MUNICIPALE

22. Rapport de l'inspecteur de la voirie municipale
23. Carte de crédit chez Pétro-T
24. Résolution acceptant une permission de voirie annuelle du Ministère des Transports
25. Modification du règlement no. 02-99 déléguant le pouvoir de dépense à l'inspecteur municipal, au chef de pompier et à la secrétaire-trésorière

HYGIENE DU MILIEU

26. Direction générale de l'OBVBM
27. Consultation sur la proposition de programme de rétablissement du Petit Blongios au Canada

URBANISME ET ZONAGE

28. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
29. Adhésion de l'inspecteur en bâtiments à la C.O.M.B.E.Q.
30. Mandat d'un notaire pour le transfert du lot P-2-A
31. Orientation préliminaire de la demande de Madame France Delsaer et de celle de Monsieur Frank Grevatt
32. Dossier Joseph et Urbain Swennen S.E.N.C.
33. Mandat à une firme pour remplacer l'inspecteur en bâtiments dans ses fonctions
34. Carte napperon 2012 du CLD

LOISIRS ET CULTURE

35. Demandes concernant la journée cycliste la CCLACC :
 - utilisation d'une partie du réseau routier ;
 - nomination du chef des services d'incendie relativement à la sécurité
36. Tarification du Camp de Jour de Bedford, été 2012

AFFAIRES EXTERIEURES

37. Rapport de la MRC
38. Résolution adoptée par la municipalité de Pike-River concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste
39. Résolution adoptée par la Ville de Farnham concernant la fusion de la FQM et l'UMQ
40. Demande de local de la mi-février à juin
41. VARIA
 - Local Tournée des 20
 - Avis au locataire du 414, Luke
42. Levée

12-01-001 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

12-01-002 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2011 soient adoptés tel que rédigés et lus par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2011 : 34 625.25 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2011 :

| | | |
|--|--------------------------------------|-----------|
| C1100850 | Carrefour culturel de Saint-Armand | 1 221.45 |
| C1100851 | Légion Canadienne Branche 82 | 1 000.00 |
| Chèques de C1100852 à C1100889 voir Procès-verbal 19 décembre 2011 | | |
| C1100890 | Société Canadienne des Postes | 435.61 |
| C1100891 | Concassage Pelletier inc. | 14 867.15 |
| C1100892 | Madelyn Marcoux | 462.50 |
| I1000194 | Bell Canada | 300.82 |
| I1000195 | Bell Canada | 104.10 |
| I1000196 | Bell Canada | 67.17 |
| I1000197 | Bell Canada | 257.84 |
| I1000198 | Hydro-Québec | 279.67 |
| I1000199 | Bell Internet haute Vitesse Affaires | 100.96 |
| I1000200 | Bell Internet haute Vitesse Affaires | 77.42 |
| I1000201 | Hydro-Québec | 287.55 |
| I1000202 | Receveur General | 3 310.04 |
| I1000203 | Ministre du Revenu | 6 855.21 |
| I1000204 | Bell Internet haute Vitesse Affaires | 87.66 |
| I1000205 | Bell Mobilité | 335.15 |
| I1000206 | Telus | 526.73 |

Liste des comptes payés en janvier 2012

| | | |
|----------|--------------------------------------|----------|
| C1200001 | Receveur General | 4 009.95 |
| C1200002 | Ministre du Revenu du Québec | 9 249.85 |
| C1200003 | Hydro-Québec | 483.06 |
| C1200004 | Bell Canada | 716.39 |
| C1200005 | Bell Mobilité | 210.54 |
| C1200006 | Bell Internet Haute Vitesse Affaires | 177.62 |
| C1200007 | Telus | 543.37 |

Total des comptes payés **45 967.81 \$**

LISTE DES COMPTES À PAYER :

| | | |
|----------|---|-----------|
| C1200008 | Colette Litjens | 71.20 |
| C1200009 | Luc Marchessault | 135.50 |
| C1200010 | Jacques Pelletier | 150.00 |
| C1200011 | Régie Intermun. Élimination Déchets | 1 630.87 |
| C1200012 | Christiane Dubé | 135.00 |
| C1200013 | Arlette Arpin | 135.00 |
| C1200014 | Techno-Contrôle 2000 inc. | 160.97 |
| C1200015 | Wilson & Lafleur Ltée | 567.00 |
| C1200016 | Les Pétroles Dupont inc. | 4 762.70 |
| C1200017 | Propane du Suroit | 1 694.57 |
| C1200018 | Aquatech Société de Gestion de l'eau | 1 405.49 |
| C1200019 | Graymont (Qc) inc. | 374.95 |
| C1200020 | Groupe CCL | 913.10 |
| C1200021 | Rogers | 360.96 |
| C1200022 | Papeterie Coupal | 22.54 |
| C1200023 | Corporation Informatique | 3 265.29 |
| C1200024 | L.Bourgea & Fils inc. | 144.52 |
| C1200025 | J.O. Lévesque Ltée | 93.01 |
| C1200026 | Centre du pneu F.M.L. inc. | 277.98 |
| C1200027 | Plomberie Corriveau | 82.03 |
| C1200028 | Motosport G & L. enr. | 79.69 |
| C1200029 | Distributions Econo-Mousse | 79.64 |
| C1200030 | Sandy Montgomery | 10.00 |
| C1200031 | L'homme & Fils enr. | 57.27 |
| C1200032 | Groupe Ultima inc. | 28 792.00 |
| C1200033 | Location Florabec inc. | 1 263.83 |
| C1200034 | Atelier de mécanique mobile de l'estrie | 547.45 |
| C1200035 | Localisation Bois-Francs inc. | 536.59 |
| C1200036 | Kemira Water Solutions Canada inc. | 1 778.41 |
| C1200037 | Ecole Nationale des Pompier | 752.00 |
| C1200038 | Sylvie Smith | 59.25 |
| C1200039 | Réseau Mobilité Plus | 226.39 |
| C1200040 | Biolab | 259.75 |
| C1200041 | Magasin Général Pike-River | 48.58 |
| C1200042 | Astronautes Communication inc. | 797.48 |
| C1200043 | Toilettes portatives Sanibert | 148.10 |
| C1200044 | A.S.F. Benoit S.E.N.C. | 114.40 |
| C1200045 | Robert Pelletier | 300.00 |
| C1200046 | Andrew Monette | 181.00 |
| C1200047 | Joël Gendreau | 39.00 |
| C1200048 | Lise Bourdages | 20.16 |

Total des comptes à payer **52 473.64 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

12-01-003

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : les comptes ci hauts mentionnés au montant de 34 625.25 \$ de 45 967.81 \$ et de 52 473.64 \$ soient acceptés et payés ainsi que les factures suivantes:

| | |
|-----------------------|----------|
| Christian Labrecque : | 460 \$ |
| Marc Macot | 13.11 \$ |

ADOPTÉ

Le conseiller, Monsieur Richard Désourdy, arrive à 19h45.

12-01-004

5. TAXES À RECEVOIR / VENTE POUR TAXES

La liste des taxes à recevoir au 30 décembre 2011 est déposée par la directrice générale.

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE: La directrice générale, conformément à l'article 1022 du Code municipal, soit ordonnée de transmettre à la M.R.C. de Brome-Missisquoi, dans les délais prévus, la liste des immeubles affichant un solde de taxes municipales 2009 qui devront être vendus pour le montant des taxes et intérêts, comme suit :

| PROPRIÉTÉ DE : | TAXES 2009 ET INTÉRÊTS DUS AU 30 DÉCEMBRE 2011 |
|---|---|
| Bilodeau Sylvie Lots: 43-P | 1 245.14 \$ |
| Bird Velous Marshall Lots : 48-45 et 48-46 | 147.63 \$ |
| Blais Stéphane Lots : 28 et 133 | 1 955.76 \$ |
| Davitt Darleen Lots : 170-P | 1 010.87 \$ |
| Désourdy Richard et Chalifoux Nathalie Lots: 154, 156 et 190-A | 1 122.19 \$ |
| Gascon Pierrette Lots : 101-P, 103-P, 107-P, 108-P et 387-P | 401.26 \$ |
| Malette Johanne Lot : 58 | 1 076.59 \$ |
| Mayes Richard Lot: P-83 | 1 379.75 \$ |
| Montgomery Phyllis Lots : 29, 30, 31, 32-A et 128-1-P | 2 587.72 \$ |
| Montgomery Phyllis : Lots : 32, 33, et 128-1-P | 1 645.93 \$ |
| Neveu Fernand Lot: P-123 | 1 790.18 \$ |

QUE: Jacqueline C. Chisholm, directrice générale, soit nommée pour représenter la Municipalité de Saint-Armand à la vente pour taxes.

ADOPTÉ

12-01-005

PACTE RURAL POUR LES HALLES DU QUAI

CONSIDÉRANT : le budget d'opération 2012 proposé par Les Halles du Quai en date du 9 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE : ledit budget démontre une participation du Pacte Rural de Brome-Missisquoi 2012 au montant de 13 504 \$;

CONSIDÉRANT QUE : une demande a été déposée à Emploi-Québec pour une participation de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' : une participation de 4 100 \$ est prévue par la Société de développement de Saint-Armand;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte de contribuer financièrement au projet 2012 de Les Halles du Quai, avec un montant de 8 396 \$, tel que proposé audit budget et au Scénario « A ».

ADOPTÉ

12-01-006

6. PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 116-12, RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

PROJET DE RÈGLEMENT No. 116-12

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers (ères) est déterminé par dispositions générales de la Loi ;

ATTENDU QUE pour ces raisons, le Conseil de la Municipalité de Saint-Armand est d'opinion que le maire et les conseillers (ères) doivent recevoir une rémunération supérieure à celle mentionnée dans la Loi ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Marielle Cartier lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 9 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, par la résolution no. _____, le présent règlement est adopté et le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : Pour toutes séances ordinaires, extraordinaires et une session de travail par mois, la rémunération proposée du maire est de 5 976.15 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 2 988.08 \$ et celle d'un(e) conseiller (ère) est de 1 992.05 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 996.03 \$.

ARTICLE 2 Pour toute rencontre, autre que celles mentionnées à l'article 1, la rémunération additionnelle est établie à 33.50 \$ et l'allocation de dépenses à 16.75 \$ pour chaque membre du Conseil municipal présent.

ARTICLE 3 : La rémunération du maire et des conseillers (ères) est payable trimestriellement, soit lors des séances ordinaires de mars, juin, septembre et décembre.

- ARTICLE 4 :** Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.
- ARTICLE 5 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.
- ARTICLE 6 :** Le règlement portant le numéro 110-11 est par le présent règlement abrogé.

7. **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Le sujet est reporté à la séance de février 2012.

8. **FORMATION AVEC ME ÉLAINE FRANCIS : ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Les prochaines dates de formation : Éthique et déontologie en matière municipale sont les 13 et 21 janvier 2012.

12-01-007

9. **NOMINATION DE MADAME MÉLANIE BÉLISLE EN TANT QUE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Mélanie Bélisle soit nommée secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉ

12-01-008

10. **SIGNATAIRES DES CHÈQUES**

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : les signataires des chèques soient le maire, Réal Pelletier, le maire suppléant en l'absence du maire, et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, la secrétaire-trésorière adjointe, Mélanie Bélisle, en l'absence de la directrice générale.

ADOPTÉ

12-01-009

11. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MONSIEUR FRANÇOIS BOULIANNE, WEBMESTRE**

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son contrat avec Monsieur François Boulianne, comme webmestre, au montant de 4 200 \$ pour l'année 2012.

ADOPTÉ

12. **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES**

La MMQ demande à tous ses membres sociétaires de faire parvenir à leur courtier une résolution confirmant que toutes les mesures prévues à leur plan de mise en œuvre, dont la date de finalisation est atteinte, ont été réalisées et complétées. Cette résolution sera versée à notre dossier afin d'appuyer notre défense en cas de poursuite contre notre administration.

- 12-01-010 13. **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : l'adhésion de la directrice générale à l'A.D.M.Q. pour l'année 2012 soit payée au coût de 436.91 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉ**
-
- 12-01-011 14. **FORMATION SUR « LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (WEB) »**
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE : la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, participe à la formation sur « *Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* » sur le web, au coût de 149.47 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉ**
-
15. **PROJET DE POLITIQUE D'ACHAT**
- Le sujet est reporté à la prochaine session de travail.
-
16. **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS**
- Monsieur Daniel Boucher fait le compte rendu de la rencontre du 3 janvier 2012.
-
17. **RAPPORT DU CHEF POMPIER**
- Rien à signaler.
-
- 12-01-012 18. **ACHAT DE CERTAINS ARTICLES PRÉVUS AU BUDGET**
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE : le directeur du service de protection contre l'incendie soit autorisé à faire l'achat des articles suivants :
- Harnais Kelvar (15);
 - Bottes (6);
 - Ensemble bunker (2);
 - Détecteur de gaz (1);
 - Ensemble Sauvetage Nautique (4);
 - Lampes Survivor (20);
 - Ordinateur pour la caserne (1);
- ADOPTÉ**
-
19. **PROJET D'ENTENTE D'AIDE MUTUELLE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**
- Un projet d'entente sera envoyé à la municipalité de Venise-en-Québec, et si nécessaire, une rencontre sera prévue à ce sujet.

- 12-01-013 20. **COTISATION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE : l'adhésion du chef pompier à l'A.C.S.I.Q. pour l'année 2012 soit payée au coût de 239.24 \$, taxes incluses.
- ADOPTÉ
-
- 12-01-014 21. **PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES AU DIRECTEUR ET AUX OFFICIERS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Clément Galipeau
et résolu
- QUE : le paiement de l'allocation de dépenses au directeur, 3 645 \$ et à l'assistant-directeur, 1 000 \$, soit payé en quatre versements, soit au mois de mars, juin, septembre et décembre ;
- QUE : le paiement de l'allocation de dépenses pour les deux capitaines, 250 \$ chacun, soit payé en deux versement, soit au mois de juin et décembre.
- ADOPTÉ
-
22. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
- L'inspecteur municipal est absent.
-
- 12-01-015 23. **CARTE DE CRÉDIT CHEZ PÉTRO-T**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu
- QU' : un « compte-véhicules » de Pédro-T soit ouvert auprès de Les Pétroles Therrien Inc. comprenant une carte pour chaque véhicule de la municipalité ;
- QUE : la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soit autorisée à signer le formulaire de « demande de carte de crédit commerciale ».
- ADOPTÉ
-
- 12-01-016 24. **RÉSOLUTION ACCEPTANT UNE PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000.00\$;
- QUE : Luc Marchessault, inspecteur municipal, soit autorisé à signer les permis de voirie du Ministère des Transports du Québec pour et au nom de la municipalité;
- QUE : la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.
- ADOPTÉ

- 12-01-017 25. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 02-99 DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL, AU CHEF DE POMPIER ET À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
- Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 117-12, RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL, AU CHEF DE POMPIER ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.
26. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OBVBM
- Madame Chantale D'Auteuil quittera son poste de directrice générale, au sein de l'Organisme du Bassin Versant de la baie Missisquoi dès le 31 mars prochain.
27. CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DU PETIT BLONGIOS AU CANADA
- Une copie des documents reçus sera acheminé à Monsieur Sandy Montgomery.
28. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS
- Le rapport est déposé.
- 12-01-018 29. ADHÉSION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS À LA C.O.M.B.E.Q.
- Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE : l'adhésion de l'inspecteur municipal à la C.O.M.B.E.Q. pour l'année 2012 soit payée au coût de 304.68 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉ**
- 12-01-019 30. MANDAT D'UN NOTAIRE POUR LE TRANSFERT DU LOT P-2-A
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : la municipalité mandate Me Roseline Ménard, Notaire, pour le transfert du Lot P-2-A.
- ADOPTÉ**
- En faveur : 3 voix
Contre : 2 voix (Ginette Lamoureux Messier & Clément Galipeau)
31. ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA DEMANDE DE MADAME FRANCE DELSAER ET DE CELLE DE MONSIEUR FRANK GREVATT
- L'orientation préliminaire de chacune de ces demandes considère qu'elles devraient être autorisées.
32. DOSSIER JOSEPH ET URBAIN SWENNEN S.E.N.C.
- L'information est transmise.

12-01-020 33. MANDAT À UNE FIRME POUR REMPLACER L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS DANS SES FONCTIONS

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : La firme G.E.S.T.I.M. soit mandatée pour remplacer l'inspecteur en bâtiments dans ses fonctions lors de situation où celui-ci devient en conflit d'intérêts.

ADOPTÉ

12-01-021 34. CARTE NAPPERON 2012 DU CLD

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la municipalité accepte de participer à la Carte Napperon 2010-2011 au coût de 400 \$.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS 21H05

Monique Dupuis: Demande une copie du Budget 2012. Demande des précisions sur le règlement de taxes concernant la collecte des ordures et du recyclage.

12-01-022 35. DEMANDES CONCERNANT LA JOURNÉE CYCLISTE LA CCLACC :

- utilisation d'une partie du réseau routier ;
- nomination du chef des services d'incendie relativement à la sécurité

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand, autorise l'utilisation d'une partie de pour l'évènement cycliste la CCLACC qui se tiendra le 9 juin 2012;

QUE : le chef du service de protection contre l'incendie soit nommé responsable de la sécurité lors de cet évènement.

ADOPTÉ

12-01-023 36. TARIFICATION DU CAMP DE JOUR DE BEDFORD, ÉTÉ 2012

CONSIDÉRANT QUE : les tarifs du camp de jour de Bedford, été 2012, pour les résidents de Bedford, sont établis comme suit :

- Tarif estival : 310 \$;
- Tarif à la semaine : 60 \$,
- Tarif à la journée : 14 \$;

CONSIDÉRANT QUE : les tarifs du Camp de jour de Bedford, été 2012, pour les résidents de Bedford, sont établis comme suit :

- Tarif estival : 620 \$;
- Tarif à la semaine : 120 \$,
- Tarif à la journée : 28 \$;

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte de payer à Camp de jour de Bedford la différence que doivent payer les résidents de Saint-Armand pour que leurs enfants puissent participer au camp de jour de Bedford, pour la saison estivale 2012.

ADOPTÉ

37. RAPPORT DE LA MRC

- Xittel a été choisi pour effectuer le branchement à internet haute vitesse des régions de la MRC encore non desservies.

- Monsieur le maire a été renommé sur tous les comités sur lesquels il siégeait en 2011.

12-01-024

38. RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE PIKE-RIVER CONCERNANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE

CONSIDÉRANT QUE les opérations de forage visant à extraire, par un procédé de fracturation hydraulique, le gaz de schiste ou le pétrole exigent une énorme quantité d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations dans le cadre de l'utilisation du procédé de fracturation hydraulique pour extraire les gaz de schiste, exigent l'utilisation de plusieurs produits chimiques (plus de 500 produits) et que les entreprises engagées dans l'extraction s'opposent actuellement à en dévoiler la teneur ;

CONSIDÉRANT QU' il est de notre devoir, en tant que gestionnaire responsable du BIEN COMMUN de nos concitoyen (ne)s, de ne prendre absolument aucun risque en ce qui concerne toute action ou activité susceptible de contaminer notre source d'eau souterraine car la majorité d'entre nous s'alimentent en eau à partir d'un puits artésien ou de surface ;

CONSIDÉRANT QU' en prenant connaissance des cas de contamination observés dans plusieurs états américains où ce type d'exploitation gazière en cours, l'État de New-York a convenu de décréter un moratoire de deux (2) ans afin d'étudier les impacts environnementaux et économiques de l'exploitation de ces ressources gazières ;

CONSIDÉRANT QUE présentement, au Québec, les entreprises gazières semblent sciemment fermer les yeux sur ce qui se passe aux Etats-Unis en ce domaine et ne démontrent en aucune manière précise qu'elles désirent prendre compte en tant que bon citoyen corporatif responsable les différents risques environnementaux associés aux activités reliées à l'exploitation des gaz de schistes ;

En conséquence,

**Il est proposé par Marielle Cartier,
appuyé par Daniel Boucher,
et résolu**

QUE : la Municipalité de Saint-Armand s'engage par la présente résolution à :

- 1) N'accorder aucune autorisation de puiser l'eau souterraines dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste qui pourrait voir le jour sur son territoire et affecter la source d'eau des puits artésien ou de surface de chaque propriété sur le territoire de Saint-Armand ;
- 2) N'accorder aucune autorisation d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production du gaz de schiste et du pétrole de schiste pouvant contaminer nos puits artésien ou de surface;
- 3) Interdire la fracturation hydraulique sur l'ensemble de son territoire municipal ;
- 4) Demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'exploration et sur l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste tant et aussi longtemps que le BAPE (via un comité chargé d'étudier le sujet) n'aura déposé ses recommandations et que le gouvernement du Québec n'aura mis en place les dispositifs requis en tenant compte de ces recommandations afin d'assurer le développement harmonieux et sécuritaire de ces ressources ;
- 5) De demander au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE au sujet des hydrocarbures et de lui donner si nécessaire, plus de temps afin d'analyser les retombés économiques et environnementales de l'exploitation de ces ressources ;

6) Envoyer la présente résolution aux personnes suivantes :

M. Pierre Arcand, ministre MDDEP
M. Laurent Lessard ministre responsable du MAMROT
M. Yves Bolduc, ministre de la santé et des services sociaux
M. Jean Charest, premier ministre du Québec
Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle, Québec
M. Gérard Deltel, chef de l'ADQ
M. Amir Khadir, député de QS
M. Bernard Généreux, président de la FQM
M. Pierre Jacob, député NPD Brome Missisquoi
M. Pierre Paradis, député provincial de Brome Missisquoi
M. Arthur Fauteux, préfet MRC Brome Missisquoi
CRÉ Montérégie Est
Les maires et mairesse de la MRC Brome Missisquoi,
et de la MRC du Haut Richelieu
BAPE
Comité stratégique environnemental

ADOPTÉ

39. RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE FARNHAM CONCERNANT LA FUSION DE LA FQM ET L'UMQ

L'information est transmise aux membres du Conseil.

40. DEMANDE DE LOCAL DE LA MI-FÉVRIER À JUIN

Aucun local de disponible.

41. VARIA

12-01-025

LOCAL TOURNÉE DES 20

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : le local situé au 203, rue Philips (adjacent au 201) soit mis à la disposition d'artistes durant l'évènement de la Tournée des 20, à l'automne 2012.

ADOPTÉ

12-01-026

LOCAL AU 414, LUKE, AVIS DE DÉPART

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QU' : un avis soit envoyé à Monsieur Philippe Choinière, locataire du 414, chemin Luke, à l'effet qu'il devra libérer le local dans les 90 jours.

ADOPTÉ

12-01-027

42. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Boucher
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 21H40.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier